Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260423-20260611-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-06-11

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 23 avril 2026

OBJET : **projet d'acquisition d'un minibus pour la maison des jeunes : demande de subvention Grandir en Milieu Rural de la MSA**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
RAFFRAY Y. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : FRABOULET C.

Laure Boizard, Adjointe au Maire, informe que la MSA, dans le cadre de son programme Grandir en Milieu Rural, peut subventionner des projets présentant un caractère innovant ou novateur pour le service jeunesse.
La commission enfance-jeunesse propose de l'achat d'un minibus afin de faciliter l'accès des jeunes à la Maison des Jeunes lors des vacances avec comme buts essentiels l'inclusion sociale, sécuriser les déplacements et soutenir les actions en faveur du service jeunesse.
Pour monter ce dossier, une dépense de 15 000 € HT a été envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la MSA dans le cadre du programme Grandir en Milieu Rural pour un montant de 12 000 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant à cette demande de subvention.

Pour copie conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 28 avril 2026

Le Maire,